



**ASSEMBLEE IUFE**

Bruno Strasser, Président

[Bruno.strasser@unige.ch](mailto:Bruno.strasser@unige.ch)

**Assemblée de l'IUFE**

**Judi 3 mai 2018 – 17h à 19h**

Pavillon Mail, 40 bd du Pont d'Arve

Salle PM 10

**PV ADOPTE**

---

**Corps professoral**

Bruno Strasser, SCIENCES, président de l'assemblée de l'IUFE

Jean-Luc Dorier, FEP (excusé)

Greta Pelgrims, MESP (excusée)

Anne Sgard, SES (excusée)

Frédéric Yvon, FORDIF (excusé)

**Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche (CCER)**

Glais Sales Cordeiro, FPSE

Anne Monnier, IUFE (excusée)

**Membres invités de manière permanente**

Isabelle Mili, directrice IUFE

Sophie Canellini, directrice-adjointe IUFE

Maria Canal, conseillère aux études Forensec, IUFE

Aline Meyer, conseillère aux études FEP-MESP, FPSE/IUFE

Olivier Maulini, FPSE

Roland Emery, IUFE

Jeremy Tierque, représentant des enseignants du secondaire I, FAMCO (excusé)

Etienne Bertouille, représentant des enseignants du secondaire II, FAMCO (excusé)

Yann Volpé, représentant SPG (excusé)

Emilia Rosa Cosme Madeira, Représentante des étudiants FEP (excusé)

Raphael Von Rohr, AEFES (excusé)

**Membres excusés**

Christophe Laenzlinger, LETTRES (excusé)

Simon Toulou, Responsable des stages et FT FORENSEC (excusé)

**Prise du PV**

Laurence Hofmann, représentante du PAT, IUFE



## Ordre du jour

1. Approbation de l'OJ (annexe OJ)
2. Approbation du projet de PV du 30 novembre 2017 (annexe II)
3. Information du président de l'Assemblée
4. Information de la directrice de l'institut
5. Point FEP
  - Adoption de la future composition du comité de programme (annexe III)
  - Adoption du projet de modifications du règlement d'études de la MAEP (annexe IV)
  - Adoption du plan d'études de la MAEP (annexes V)
  - Adoption du plan d'études du CCEP (annexe VI)
6. Point FORENSEC
  - Changement de direction au Comité de programme
  - Adoption du nouveau règlement d'études 2018 (annexe VII)
7. Point MESP
  - Adoption du projet de modifications du règlement d'études (annexe VIII)
  - Adoption du projet de plan d'études (annexe IX)
  - Adoption du projet de complément de formation hors-diplôme 2018 (annexe X)
  - Adoption des règles internes de composition de la commission d'admissions et du groupe de suivi académique (annexe XI)

---

Bruno Strasser ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

### **1. Approbation de l'OJ**

OJ approuvé à l'unanimité.

### **2. Approbation du PV des 29 juin et 5 octobre 2017**

PV adopté avec une modification en page 4, composition du Comité de programme MESP.

### **3. Informations du Président**

Aucune information communiquée.

### **4. Information de la directrice de l'institut**

**a.** Suite du PL 11926 : Audition par la Commission de l'enseignement supérieur de Mr Hans-Rudolf Schärer, recteur de la Haute Ecole pédagogique de Lucerne, président de la chambre des hautes écoles pédagogiques.

**b.** Projet de nouveau règlement de la CDIP en consultation actuellement : la question d'intégrer un test psychologique « de personnalité » pouvant vérifier les compétences humaines et les aptitudes personnelles dans le cadre de la formation est envisagée.

**c.** Nouvelle appellation des stages : Suites de la motion du Groupe interparlementaire romand concernant le volet pratique de la formation. Une nouvelle appellation des stages, simplifiée et plus claire, est actuellement étudiée par les partenaires du CAHR.

### **5. Point FEP**

- Adoption de la future composition du comité de programme (annexe III)

Olivier Maulini, arrivé au terme de son mandat, est vivement remercié pour son engagement à la tête du Comité de programme. Il est remplacé par Jean-Luc Dorier dès le 15 juillet 2018. Emmanuel Sander, nouveau membre, entre au Comité de programme. Pour rappel, la composition du comité de programme FEP doit correspondre aux règles internes de composition des comités de programme SSED et aux règles de composition des comités de programme de l'IUFE. L'annexe III présente l'intersection de ces exigences.



VOTE

**OUI : 05**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

**La composition du Comité de programme est approuvée.**

Isabelle MILI demande que soit relayé le souhait de mixité des enseignements (mixité des professeurs des 3 filières d'enseignement) au sein de l'ensemble des comités de programme et ce, dans un but de collaboration soutenue. Elle interpelle le président de séance afin que cette demande soit largement diffusée.

- Adoption du projet de modifications du règlement d'études de la MAEP (annexe IV)

\* modifications principales

- Art 5 sur le refus d'admission (ajout de critères de refus d'admission)
- Art 8 durée des études (4 semestres en lieu et place de 3, pour les étudiants titulaires du CCEP)
- Art 11 sur le mémoire (élargissement/alignement de la formulation sur les pratiques).

**OUI : 05**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Adoption du projet de modifications du règlement d'études de la MAEP**

- Adoption du plan d'études de la MAEP (annexes V)

Mutualisation d'un nouveau cours AISE de Jean-Luc Dorier, dans le sous-domaine 1.1 de la MAEP et du CCEP. Mutualisation d'un nouveau cours de psychologie de David Sander, *Emotions et apprentissages*, dans le sous-domaine 1.2 de la MAEP uniquement. Autres modifications ordinaires.

**OUI : 05**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Adoption du plan d'études de la MAEP**

- Adoption du plan d'études du CCEP (annexe VI), cf. commentaire ci-dessus.

**OUI : 05**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Adoption du plan d'études du CCEP**

## **6. Point FORENSEC**

- Changement de direction au Comité de programme

Charles Heimberg termine son mandat. La direction du Compro Forensic est reprise par Anne Sgard dès le 15 juillet 2018.

**OUI : 05**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Changement de direction au Comité de programme Forensic approuvée.**

- Adoption du nouveau règlement d'études 2018 (annexe VII)

Les points qui ont subi des modifications sont :

Les admissions, les disciplines au secondaire II, la date du protocole de collaboration, l'anticipation des enseignements, les mesures compensatoires, l'échec au stage de 1<sup>ère</sup> année, les équivalences académiques et le point supprimé sur le dispositif transitoire.

**OUI : 05**



**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Nouveau règlement d'études 2018 Forensec adopté**

### **7. Point MESP**

- Adoption du projet de modifications du règlement d'études (annexe VIII)

Les modifications principales portent sur :

- Art. 8 : passage à 40 crédits au maximum accordés par voie d'équivalence ou au titre de la VAE, comme le prévoit la Directive du Rectorat en la matière.

- Art. 17.3 : Ajout de la modalité d'évaluation par acquis/non-acquis, pour une liste d'unités de formation « fermées » MESP approuvée chaque année par le Comité de programme.

- Art. 17.8 : Ajout de la modalité « plan de compensation », pour réinscrire une unité de formation obligatoire liée à un terrain.

**OUI : 05**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Projet de modifications du règlement d'études adopté**

- Adoption du projet de plan d'études (annexe IX)

Le comité de programme propose la réorganisation du domaine 4 sous forme modulaire (3 modules), autour de chacun des trois stages de la MESP.

L'ajout de deux cours de logopédie (à choix) est proposé dans le domaine 2, en remplacement du cours de *Psychopathologie développementale II*, qui disparaît de l'offre de cours de psychologie.

**OUI : 05**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Projet de plan d'études adopté**

- Adoption du projet de complément de formation hors-diplôme 2018 (annexe X)

Modifications ordinaires.

**OUI : 05**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Projet de complément de formation hors-diplôme 2018 adopté**

- Adoption des règles internes de composition de la commission d'admission et du groupe de suivi académique (annexe XI)

Des principes ont été élaborés, sur modèle des principes de composition de la Commission d'admission et du groupe de suivi académique de la FEP.

Isabelle Mili tient à relever la mobilisation des personnes composant ces commissions.

Les règles doivent être communes entre la FEP et la MESP, les conditions de recrutement des enseignants dans les groupes de suivi académiques doivent être identiques dans les deux formations.

Dans le cadre de cette séance aujourd'hui, l'assemblée a déjà pris connaissance de la situation, à savoir la question de la FEP et de la MESP qui doivent se coordonner. Pour ce faire, les deux présidences de commission sont invitées à se consulter. Le point sera ensuite soumis à nouveau à l'Assemblée, ainsi qu'au Collège des professeurs de la Section des sciences de l'éducation.



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

### Divers

Le RO est en consultation auprès des conseils participatifs des facultés, facultés des Sciences et des Lettres.

Si le RO est approuvé, les conventions devront ensuite être signées.

La séance est levée à 18h00.